

République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



# ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse  
T3 2024



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,  
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

#### Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

#### Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%.

## **Analyse d'ensemble : Une baisse du nombre d'employés**

Au troisième trimestre 2024, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 331 144 contre 338 034 un an plus tôt, soit une diminution de 2,0%. Toutefois, les rémunérations globales progressent de 8,0% sur la même période, passant de 349,8 milliards de FCFA à 377,8 milliards de FCFA. Concernant les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé, une légère hausse est notée sur la période sous revue (+0,3%).

### **I. Analyse de l'emploi**

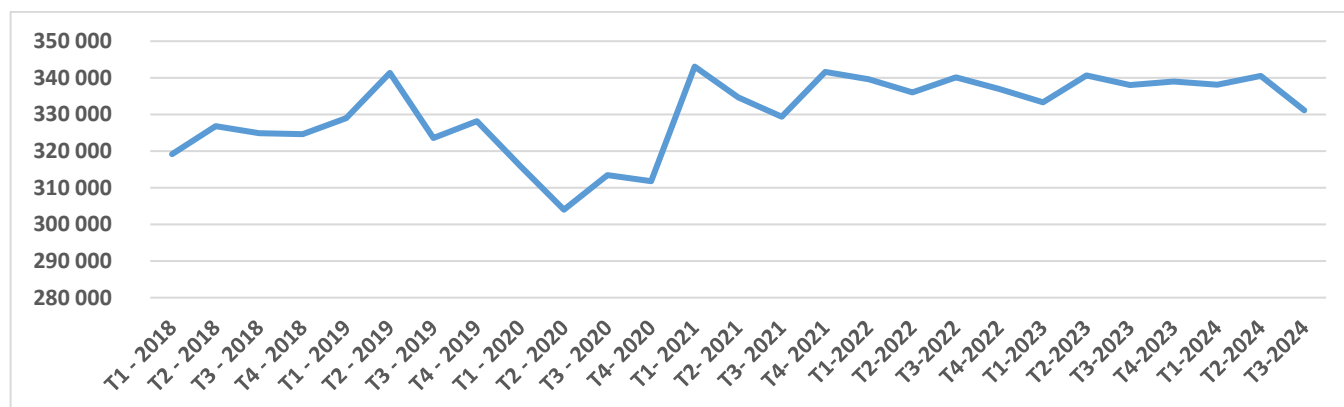
#### **I.1 Vue d'ensemble : un fléchissement du nombre d'employés dans le secteur moderne**

Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, se réduit de 2,04% au troisième trimestre 2024, comparativement au même trimestre de l'année précédente. Ce repli est principalement dû à la diminution des effectifs dans l'industrie (-6,6%), dans les services (-2,6%) et dans le commerce (-0,7%). En revanche, il est contrebalancé partiellement par la hausse des effectifs dans la construction (+15,3%).

La baisse du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie est liée à celle des effectifs dans les activités de fabrication (-7,9%). Toutefois, il est noté une augmentation du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités de la « production et distribution de gaz et d'électricité » (+5,1%), extractives (+5,0%) et de la « production et distribution d'eau » (+2,7%).

Le recul des effectifs dans les services est imputable à la diminution du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités immobilières (-6,8%), « financières et d'assurances » (-5,7%), de l'enseignement (-5,6%), « spécialisées, scientifiques et techniques » (-2,3%) et de « services de soutien et de bureau » (-0,1%). Cependant, une hausse du nombre de salariés est enregistrée dans les activités artistiques, sportives et récréatives (+5,2%), les services de l'hébergement et la restauration (+0,5%) et d'information et de communication (+0,4%).

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne**



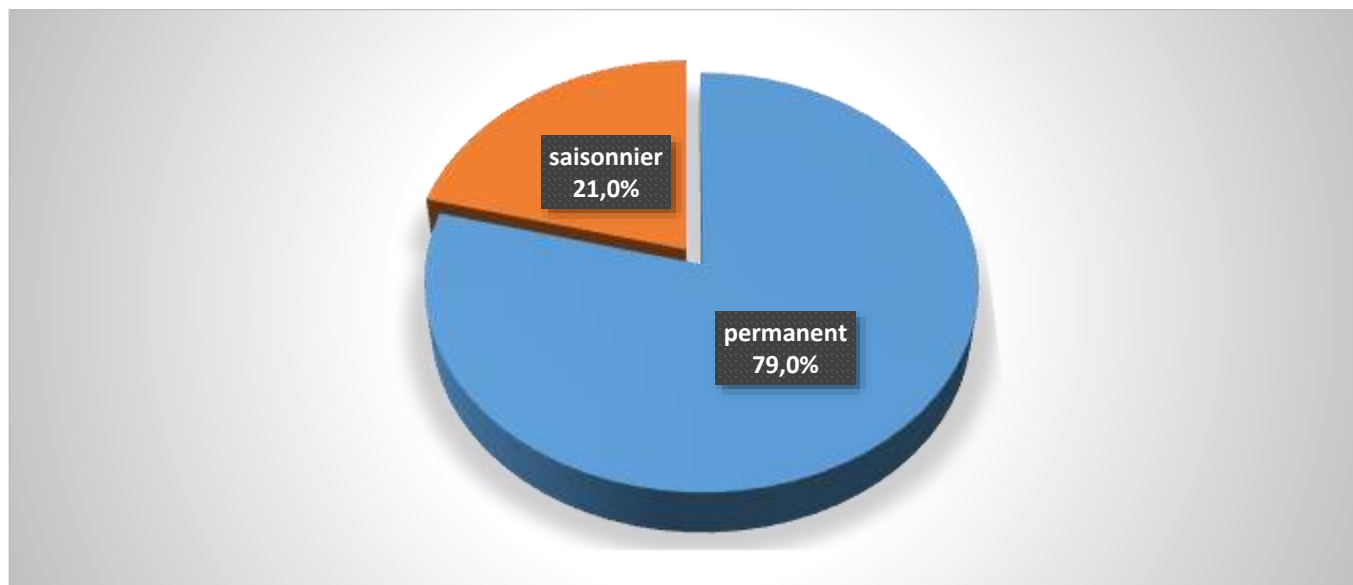
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au troisième trimestre 2024. En effet, 79,0% des employés du secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la totalité des branches d'activités. Cependant, il convient de noter un recours assez important à des saisonniers dans les sous-secteurs des services de soutien et de bureau (42,9%), des industries extractives (39,0%) et de l'enseignement (38,0%).

**Graphique 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au troisième trimestre 2023**

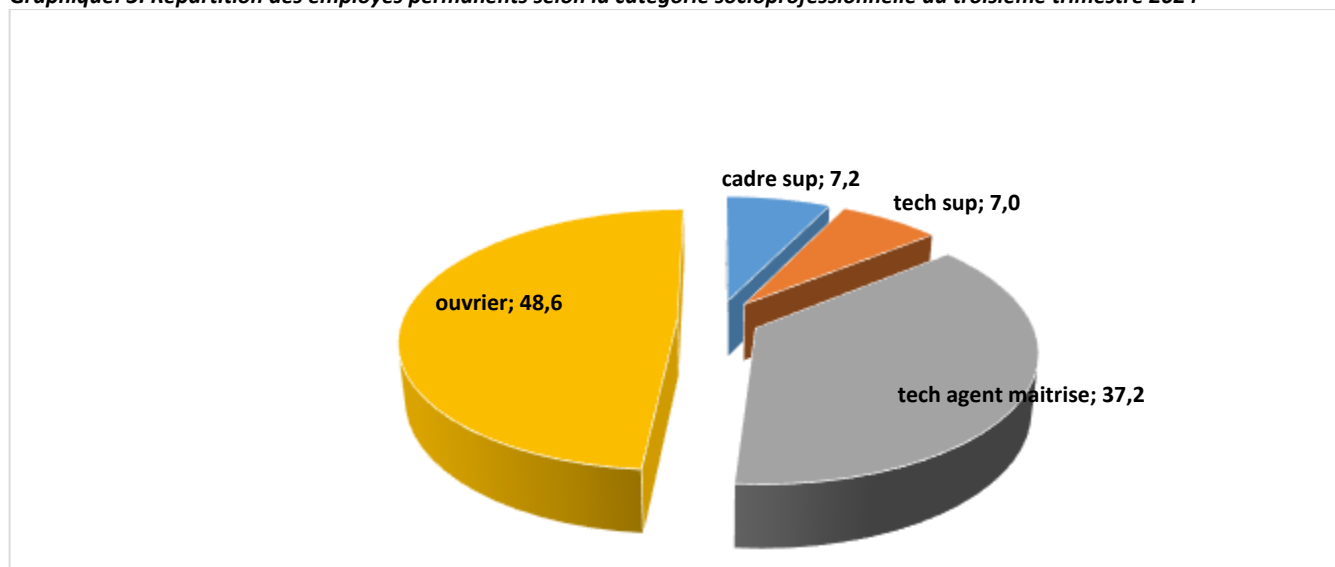


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle**

La répartition du nombre d'employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au troisième trimestre 2024, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (48,6%) dans le secteur moderne hors administration publique. Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 37,2% des permanents. Les cadres supérieurs ainsi que les techniciens supérieurs et cadres moyens sont les moins représentés avec des proportions respectives de 7,2% et 7,0%.

**Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2024**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l'« électricité et gaz » et de l'

« eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 61,4% et 23,3%.

En effet, au titre du troisième trimestre 2024, 67,1% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 40,8% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

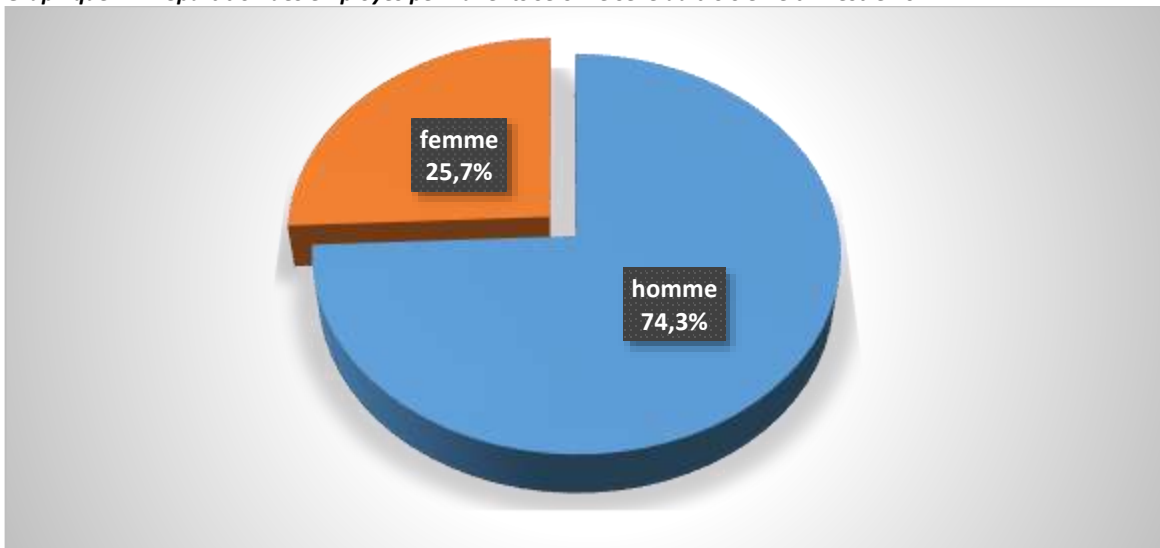
Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. En effet, l'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (78,4%), les activités immobilières (61,1%), artistiques, sportives et récréatives (54,8%), les services d'hébergement et de restauration (55,2%), les services de la santé humaine et l'action sociale (42,0%), ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques (33,9%). Cependant, les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,9%), ainsi que dans le transport et l'entreposage (40,3%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les techniciens supérieurs (35,4%) qui ont été plus nombreux au troisième trimestre 2024.

#### **I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe**

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,3% des permanents au troisième trimestre 2024.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans les services (38,2%), en particulier dans la santé (+47,7%), l'enseignement (+46,6%), les activités financières et d'assurance (45,0%) et celles spécialisées, scientifiques et techniques (43,1%).

Graphique 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au troisième trimestre 2024



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## II. Analyse de la rémunération

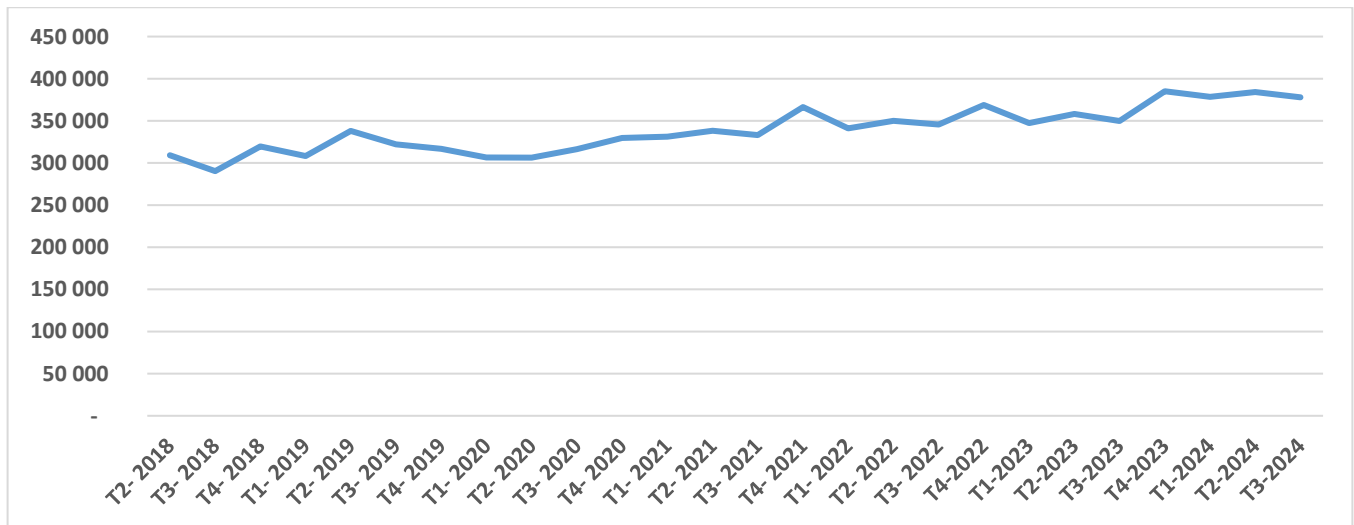
### II.1. Vue d'ensemble : une augmentation de la rémunération des travailleurs

Au troisième trimestre 2024, la masse salariale dans le secteur moderne s'établit à 377,8 milliards de FCFA contre 349,8 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 8,0%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de construction (+36,3%), de l'industrie (+14,3%), du commerce (+8,4%) et des services (+1,0%).

Dans le secteur des services, l'augmentation de la masse salariale est liée principalement à celle des activités de services de soutien et de bureau (+13,6%) et du transport et entreposage de (+12,8%). Cette bonne performance est amoindrie par la baisse des rémunérations particulièrement dans les activités immobilières (-14,0%), la santé (-8,4%), l'enseignement (-5,8%) et les activités financières et d'assurances (-4,8%).

Dans l'industrie, le relèvement de la masse salariale est consécutif à sa hausse dans les sous-secteurs des industries extractives (+39,3%), des activités de fabrication (+11,1%) et de « production et distribution d'électricité et gaz » (+6,7%).

**Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique**



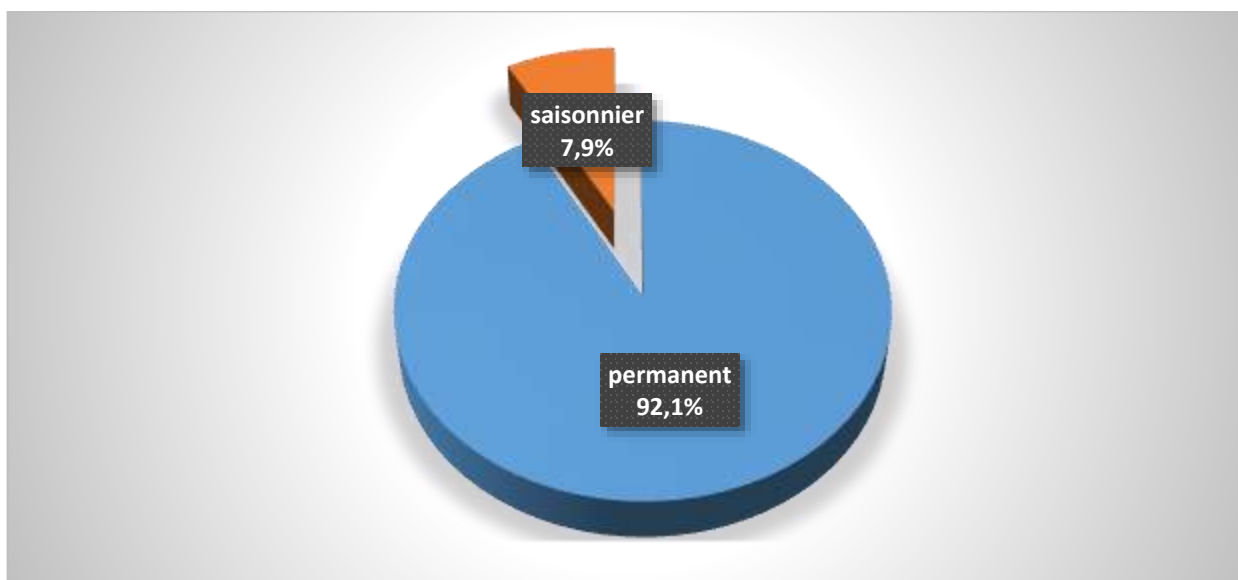
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (92,1%) des salaires versés au troisième trimestre 2024 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au troisième trimestre 2024 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans l'enseignement (25,8%), dans la construction (25,2%) et dans les soutiens de bureau (24,6%) est versée au personnel non permanent.

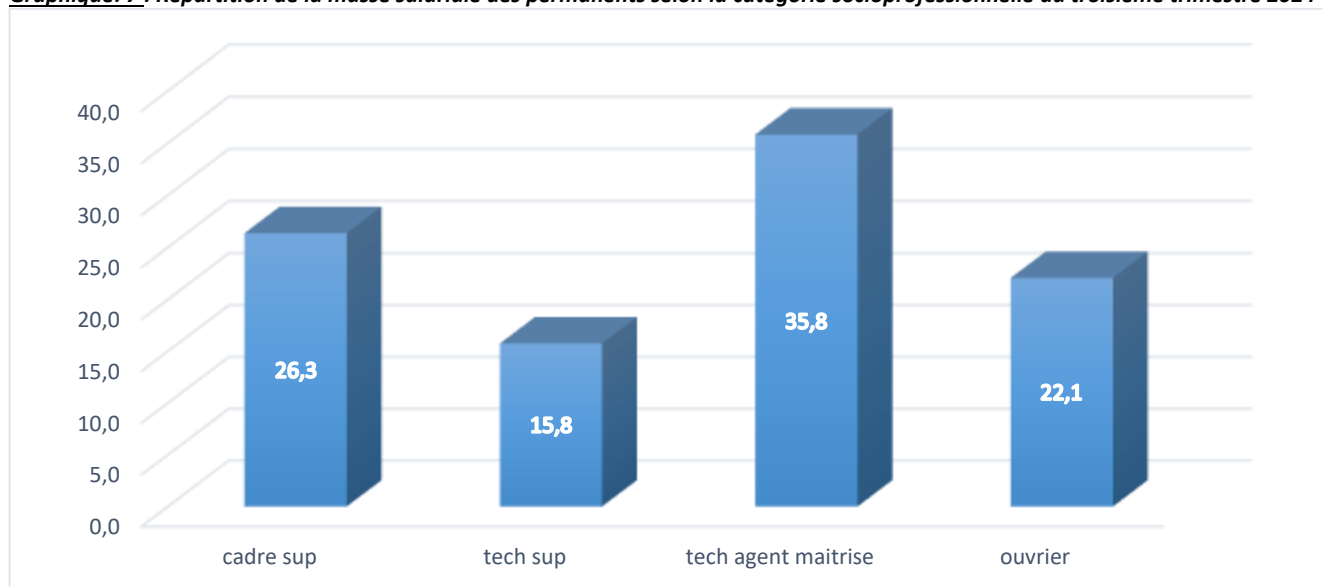
**Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au troisième trimestre 2024**



### II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au troisième trimestre 2024, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 42,1% de la rémunération est versée à 14,2% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,2% et 7,0% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 26,3% et 15,8% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 48,6% des effectifs permanents au troisième trimestre 2024 ont reçu 22,1% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (37,2% des effectifs), ils ont perçu 35,8% de la rémunération.

Graphique 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2024



Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 40,0% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 29,0%, aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 15,0% et 16,0% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers perçoivent 31,9% de la rémunération tandis que les cadres supérieurs et techniciens supérieurs reçoivent, respectivement, 24,7% et 15,8% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la

construction, ils ont perçu 27,6% de la masse salariale versée au troisième trimestre 2023 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 34,7% de la rémunération du troisième trimestre 2024. Les techniciens et agents de maîtrise reçoivent un peu plus du quart (28,3%) des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs perçoivent, respectivement, 21,8% et 15,2%.

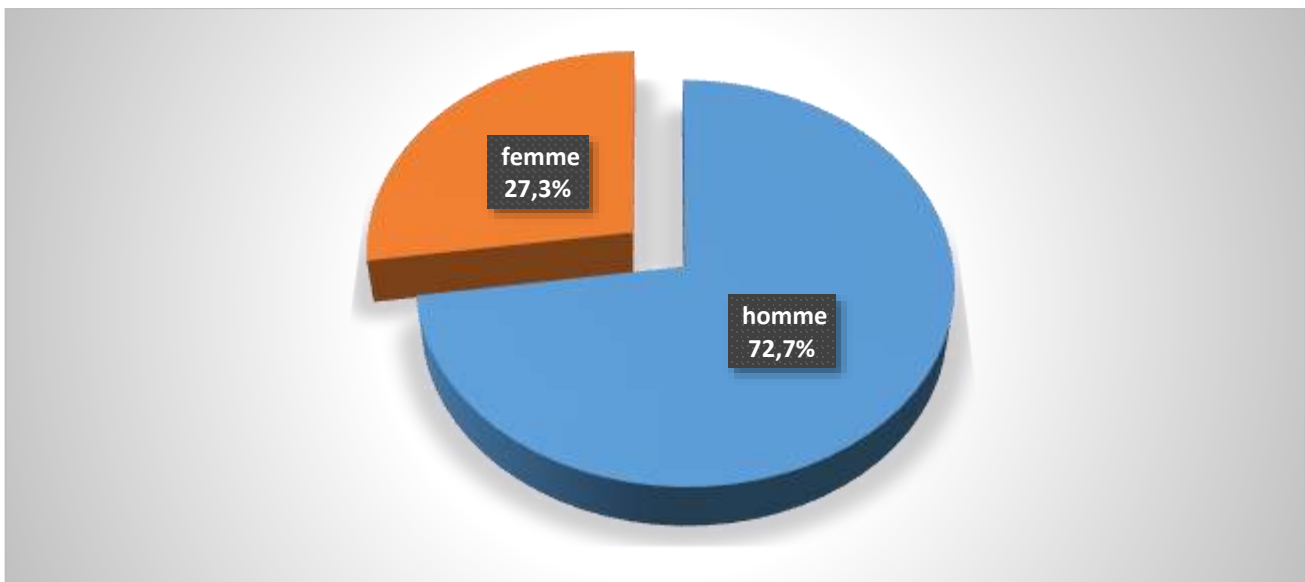
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du troisième trimestre 2024 sont versés aux cadres supérieurs (31,8%) et aux techniciens et agents de maîtrise (36,2%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 15,8% et 16,2%.

#### **II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe**

Parallèlement à la distribution des effectifs, 72,7% des salaires versés aux permanents au troisième trimestre 2024 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs des activités pour la santé (48,3%), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (46,2%), de l'enseignement (43,5%) et des activités financières et d'assurance (40,2%) est versée aux femmes.

*Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au troisième trimestre 2024*

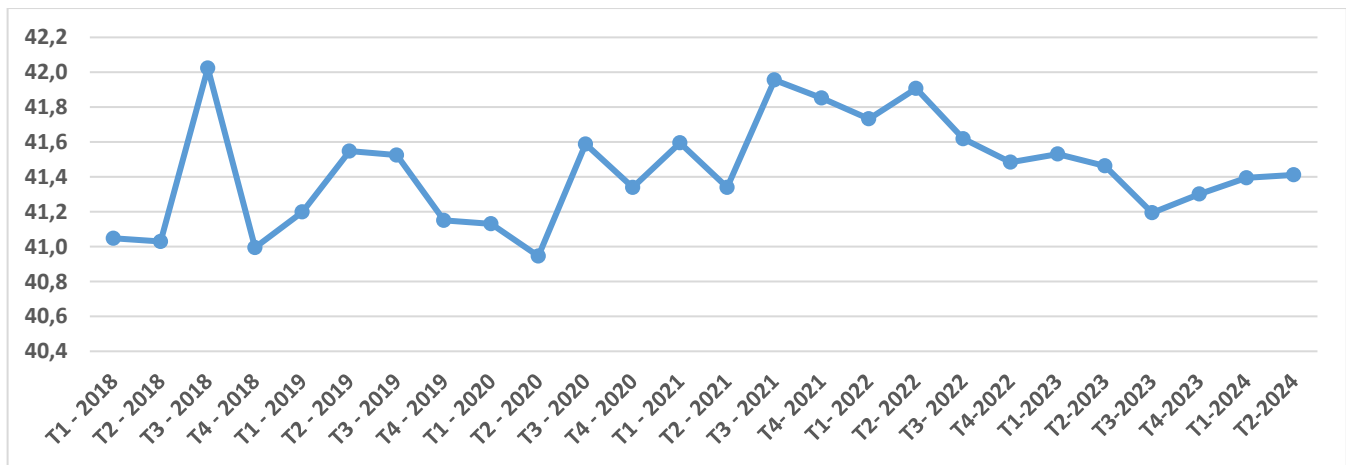


*Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC*

### III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,3 heures au troisième trimestre 2024 contre 41,2 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une augmentation de 0,3%. Cette situation est imputable principalement à l'accroissement des heures hebdomadaires moyennes travaillées dans le sous-secteur de la construction (+2,0%) et du commerce (+1,0%). En revanche, sur la même période, elles baissent dans le sous-secteur des services (-1,6%) et de l'industrie (-0,4%).

**Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## Annexe

**Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au troisième trimestre 2024**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 - 2023	T3 - 2024	Evolution (%) T3-24/ T3-23
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>102 120</b>	<b>95 340</b>	<b>-6,6</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 916	5 160	5,0
ACTIVITES DE FABRICATION	91 453	84 195	-7,9
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 340	3 509	5,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 411	2 476	2,7
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>27 453</b>	<b>31 664</b>	<b>15,3</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>57 769</b>	<b>57 344</b>	<b>-0,7</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>150 693</b>	<b>146 796</b>	<b>-2,6</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 670	15 378	-1,9
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 938,0	14 001,0	0,5
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 608	7 642	0,4
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	56 718	53 468	-5,7
ACTIVITES IMMOBILIERES	968	902	-6,8
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 975	1 931	-2,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	38 846	38 788	-0,1
ENSEIGNEMENT	7 260	6 856	-5,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 939	3 963	0,6
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 269	1 335	5,2
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 503	2 532	1,2
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>338 034</b>	<b>331 144</b>	<b>-2,04</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au troisième trimestre 2024**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2024		
	Permanents	Non permanents	Total
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>79,0</b>	<b>21,0</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	61,0	39,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	78,6	21,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,3	0,7	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>67,2</b>	<b>32,8</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>79,2</b>	<b>20,8</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>81,5</b>	<b>18,5</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,5	7,5	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	92,3	7,7	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	70,3	29,7	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	97,4	2,6	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	87,8	12,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	96,0	4,0	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	57,1	42,9	100,0
ENSEIGNEMENT	62,0	38,0	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	81,8	18,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	75,3	24,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	69,5	30,5	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>79,0</b>	<b>21,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

**Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2024				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Total
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>4,1</b>	<b>5,5</b>	<b>33,8</b>	<b>56,6</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,3	10,1	34,5	49,1	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,1	5,0	31,7	59,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,3	12,0	61,4	23,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>4,5</b>	<b>5,5</b>	<b>22,9</b>	<b>67,1</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>7,1</b>	<b>7,6</b>	<b>37,9</b>	<b>47,4</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>9,7</b>	<b>7,9</b>	<b>41,6</b>	<b>40,8</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	7,9	24,5	40,3	27,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	2,7	4,7	37,4	55,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,3	35,4	17,3	7,0	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,3	0,7	62,9	26,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	13,9	5,6	19,4	61,1	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	19,5	32,1	14,5	33,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,8	4,1	12,7	78,4	100,0
ENSEIGNEMENT	12,4	19,1	26,7	41,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	10,0	19,5	28,5	42,0	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	22,8	9,3	13,1	54,8	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,8	0,0	3,3	95,9	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>7,2</b>	<b>7,0</b>	<b>37,2</b>	<b>48,6</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au troisième trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2024		
	Homme	Femme	Total
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>86,4</b>	<b>13,6</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,6	12,4	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	87,0	13,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,2	22,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,5	17,5	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>90,1</b>	<b>9,9</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>79,9</b>	<b>20,1</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>61,8</b>	<b>38,2</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,6	23,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	64,5	35,5	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	65,9	34,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,0	45,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	61,1	38,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	56,9	43,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,0	31,0	100,0
ENSEIGNEMENT	53,4	46,6	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,3	47,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,4	29,6	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	57,1	42,9	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>74,3</b>	<b>25,7</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

**Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3- 2023	T3- 2024	Evolution (%) T3-24/ T3-23
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>106 135</b>	<b>121 341</b>	<b>14,3</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	11 285	15 719	39,3
ACTIVITES DE FABRICATION	75 684	84 058	11,1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	13 975	16 026	14,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5 191	5 538	6,7
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>18 826</b>	<b>25 659</b>	<b>36,3</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>51 657</b>	<b>56 012</b>	<b>8,4</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>173 208</b>	<b>174 874</b>	<b>1,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	19 275	21 737	12,8
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 628	7 561	-0,9
INFORMATION ET COMMUNICATION	22 425	23 176	3,3
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	70 822	67 435	-4,8
ACTIVITES IMMOBILIERES	805	692	-14,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	16 604	18 858	13,6
ENSEIGNEMENT	2 556	2 408	-5,8
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 521	1 393	-8,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	2 361	2 384	1,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	839	858	2,2
<b>Rémunération globale</b>	<b>349 827</b>	<b>377 885</b>	<b>8,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au troisième trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2024		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>93,5</b>	<b>6,5</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	86,0	14,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	93,9	6,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	96,2	3,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>74,8</b>	<b>25,2</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>88,0</b>	<b>12,0</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>94,9</b>	<b>5,1</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	97,2	2,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,0	6,0	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	93,4	6,6	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,4	0,6	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	95,6	4,4	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	99,0	1,0	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,4	24,6	100,0
ENSEIGNEMENT	74,2	25,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	88,5	11,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,9	4,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,4	9,6	100,0
<b>Rémunération globale</b>	<b>92,1</b>	<b>7,9</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au troisième trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2024				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>15,0</b>	<b>16,0</b>	<b>40,0</b>	<b>29,0</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	20,8	17,5	37,4	24,3	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	16,3	16,1	36,9	30,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,9	15,1	52,8	25,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,1	13,9	54,1	26,9	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>24,7</b>	<b>15,8</b>	<b>27,6</b>	<b>31,9</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>34,7</b>	<b>15,2</b>	<b>28,3</b>	<b>21,8</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>31,8</b>	<b>15,8</b>	<b>36,2</b>	<b>16,2</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	28,7	24,4	32,3	14,6	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	12,5	8,8	39,1	39,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	57,3	36,8	4,6	1,3	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,3	0,7	63,0	11,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	46,4	0,8	22,9	29,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	40,5	34,2	11,1	14,2	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	19,7	10,3	20,1	49,9	100,0
ENSEIGNEMENT	27,4	24,4	20,7	27,5	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	29,8	11,6	28,9	29,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	47,3	13,2	15,1	24,4	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	7,8	0,0	6,4	85,8	100,0
<b>Rémunération globale</b>	<b>26,3</b>	<b>15,8</b>	<b>35,8</b>	<b>22,1</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

**Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au troisième trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 2024		
	Homme	Femme	Ensemble
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>84,3</b>	<b>15,7</b>	<b>100,0</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,5	11,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	84,6	15,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	80,1	19,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	80,3	19,7	100,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>83,6</b>	<b>16,4</b>	<b>100,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>76,1</b>	<b>23,9</b>	<b>100,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>62,6</b>	<b>37,4</b>	<b>100,0</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	74,5	25,5	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	66,5	33,5	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	62,0	38,0	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,8	40,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	59,5	40,5	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	53,8	46,2	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,6	24,4	100,0
ENSEIGNEMENT	56,5	43,5	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,7	48,3	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	68,4	31,6	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	63,6	36,4	100,0
<b>Rémunération globale</b>	<b>72,7</b>	<b>27,3</b>	<b>100,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités**

SECTEURS D'ACTIVITES	T3 - 2023	T3- 2024	Evolution (%) T3-2024/T3-2023
<b>INDUSTRIE dont ...</b>	<b>40,9</b>	<b>40,7</b>	<b>-0,4</b>
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,1	0,3
ACTIVITES DE FABRICATION	40,7	40,5	-0,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,9	42,4	-1,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>39,9</b>	<b>40,8</b>	<b>2,0</b>
<b>COMMERCE</b>	<b>42,8</b>	<b>43,3</b>	<b>1,0</b>
<b>SERVICES dont ...</b>	<b>41,1</b>	<b>40,4</b>	<b>-1,6</b>
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	-0,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,6	43,6	0,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,0	-0,2
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	44,8	42,6	-5,1
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,2	38,4	-1,9
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	42,1	39,5	-6,4
ENSEIGNEMENT	32,4	30,2	-6,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,0	50,7	1,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	40,0	40,0	0,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,0	40,0	-0,1
<b>Heure hebdomadaire moyenne</b>	<b>41,2</b>	<b>41,3</b>	<b>0,3</b>

**Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC**

### **Champ couvert**

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

### **Modalité de calcul des indicateurs**

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'emplois de l'entreprise par leurs effectifs.

### **Diffusion**

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD ([www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)).

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE, Mansour Laye Thiaw, Abdou TINE, El Hadji KANDE et Ousseynou NDIAYE**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion: **El Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**